



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DE RIS-ORANGIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N°2026/131

**Objet : Désignation des membres proposés en vue de la constitution
de la commission communale des impôts directs**

Séance du jeudi 28 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 mai, à 18 h 30, les membres composant le Conseil municipal de Ris-Orangis, régulièrement convoqués par courrier en date du vendredi 22 mai 2026, se sont réunis au nombre de 32, à la salle Bruno Latour, 10 place Jacques Brel, sous la présidence de Madame Sonia Benameur, Maire.

Nombre de
membres

En exercice : 39

Présents à la

séance : 32

Excusés

représentés : 7

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers
Municipaux :**

Sonia Benameur, Phu Hien Nguyen, Zahira Kada, Pierre Basbagill, Séverin Yapo, Stéphanie Boisseau, Bilel Mourni, Dicle Yildirim-Bakir, Thomas Merabli, Nadia Ourbia, Eric Thebault, Wafae Amar, Céline Fourti, Denis Chartier, Etienne Combrisson, Hafida Khamari, Farida Ouaret, Yannick Lefranc, Virginie Orus, Julien Baril, Waqas Zahid-Latif, Christian Matshiam, Sonia Abrunhosa, Allan De Araujo, Ely Miranda, Lina Kissa, Gilles Melin, Serge Mercieca, Stéphane Raffalli, Nicolas Garcia, Magaly Lefebvre, Christine Tisserand

Excusés représentés :

Magali Lourtil-Martinelli à Virginie Orus, Christophe Fouley à Sonia Benameur, Claudine Lechopier à Etienne Combrisson, Carole Diaz à Hafida Khamari, Sophie Kelkoulà à Magaly Lefebvre, Souad Medani à Serge Mercieca, Kykie Basseg à Nicolas Garcia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il est procédé, par 30 voix Pour et 9 Absentions, en conformité de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Locales, à la désignation d'un secrétaire pris au sein du Conseil municipal pour la présente séance. Monsieur Ely Miranda est désigné pour remplir ces fonctions, qu'il accepte.

Hôtel de ville

Place du Général-de-Gaulle
91130 Ris-Orangis
T. 01 69 02 52 52
F. 01 69 02 52 53
Contact@ville-ris-orangis.fr

2026/

Ville de
Ris-Orangis
Conseil municipal du
28 mai 2026
DÉLIBÉRATION
N°2026/131

Objet : Désignation des membres proposés en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Administration générale

LE CONSEIL,

SUR proposition de Madame Sonia BENAMEUR, Maire de Ris-Orangis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L2121-21,

VU le Code Général des Impôts et particulièrement son article 1650,

VU le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 29 mars 2026 effectuée à la suite des élections municipales du 22 mars 2026,

VU le courriel de la Direction Générale des Finances Publiques en date du 30 mars 2026 invitant la Commune à proposer une liste de noms en vue de la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs,

CONSIDERANT la nécessité de procéder au renouvellement des membres de la Commission Communale des Impôts Directs,

CONSIDERANT que cette commission est composée de 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants,

CONSIDERANT que ces commissaires sont désignés par le directeur des services fiscaux du département sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le Conseil municipal,

CONSIDERANT que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité de ne pas procéder au vote à bulletin secret,

APRES DELIBERATION

ARRETE la liste de 13 personnes parmi lesquelles seront choisis 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs, telle que ci-après :

2026/

Civilité	Nom	Prénom
Monsieur	COMBRISSON	Etienne
Monsieur	NGUYEN	Phu Hien
Monsieur	BASBAGILL	Pierre
Madame	KADA	Zahira
Monsieur	MERABLI	Thomas
Madame	AMAR	Wafae
Monsieur	DE ARAUJO	Allan
Monsieur	BARIL	Julien
Madame	KHAMARI	Hafida
Monsieur	OURBIA	Mourad
Madame	OURBIA	Nadia
Madame	BEL HAJ	Rachida
Madame	DIAZ	Carole

ADOPTE PAR 30 VOIX POUR
ET 9 ABSTENTIONS

(G. Melin, S. Mercieca, S. Raffalli, S. Kelkoula, S. Medani,
K. Basseg, N. Garcia, M. Lefebvre, C. Tisserand)

Pour expédition conforme
Sonia Benameur
Maire de Ris-Orangis

Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 01 JUIN 2026

Publié le : 01 JUIN 2026

Notifié le :

La présente délibération
peut faire l'objet d'un
recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa publication
et de sa notification. Le
Tribunal Administratif de
Versailles peut aussi être
saisi par l'application «
Télérecours citoyens »
accessible sur
www.telerecours.fr



